

Rentrée 2023
**Demande d'affectation hors secteur
en 1^{re} et en Terminale
Générale ou Technologique**

Cachet établissement
d'origine

Admission en 1^{re} générale ou technologique

Terminale générale ou technologique

Lycée(s) demandé(s) en affectation hors secteur :

Vo eu 1 :

Vo eu 2 :

Lycée de secteur :

.....

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : Garçon Fille Classe suivie actuellement :

Nom, Prénom et adresse du(es) représentant(s) légal(aux) :

N° de téléphone : Adresse mél :

Motifs de la demande (*)

Pièces justificatives obligatoirement jointes

1) Commission médicale demandée (annexe 2)

▶ Élève reconnu handicapé par la MDPH

2) Commission médicale demandée (annexe 2)

▶ Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé

3) Situation sociale exceptionnelle (annexe 3)

4) Élève boursier

5) Frère(s), sœur(s) de l'élève scolarisé(s) à la rentrée dans l'établissement demandé

6) Élève dont le domicile est proche de l'établissement Demandé

7) Élève devant suivre un parcours scolaire particulier

▶▶ Justificatifs médicaux du médecin traitant ou du médecin de l'Éducation nationale

▶▶ Justificatifs médicaux du médecin traitant ou du médecin de l'Éducation nationale

▶▶ Courrier de la famille + rapport circonstancié de l'autorité compétente

▶▶ Justificatif de bourse

▶▶ Attestation de scolarité

▶▶ Justificatifs probants

▶▶ Demande motivée de la famille pour le parcours scolaire particulier (courrier de la famille)

Fait à, le

Signature du(es) représentant(s) légal(aux)

*Cocher la ou les cases(s) correspondante(s)

Dans l'académie, 1^{ère}/Terminale STD2A, STAV, STHR, Bachibac, Abibac, les LV rares font l'objet d'un traitement spécifique hors demande d'affectation hors secteur. NB : saisir le(s) voeu(x) dans AFFELNET si le(s) motif(s) est/sont justifié(s).

Attention le dernier voeu de l'élève doit obligatoirement porter sur une 1^{ère}/Terminale non contingentée du lycée de secteur correspondant au domicile de l'élève.

Date et signature et cachet du chef d'établissement :

**Les fiches validées par le chef d'établissement sont à envoyer à la DRAIO (secretariat.dsaio@ac-reunion.fr)
le 05 juin 2023 au plus tard**